

Et quels étaient ses moyens pour déshonorer la République, l'extrême gauche et la calomnie ? Personne n'a échappé à ce débordement d'injure ; et quand le pays, pris à la gorge (rires) se tournait vers la justice, on lui répondait par des acquiescements.

M. Roche. — Parlez-vous des calamités de la Haute-Corse (bruit à gauche).

M. Reinach. — Pour une pareille presse, il n'y a ni justice, ni talent, ni politesse.

M. Millevoye. — Vous ne vous relisez donc jamais (rires).

M. Floquet. — Votre interruption est inconvenante, elle échappe à toute répression ; illustrez qu'elle soit à l'officiel. (Applaudissements à gauche.)

M. Millevoye s'agitte et proteste au milieu du bruit.

M. Reinach. — Le mépris est sans doute un grand consolateur, mais à condition c'est qu'il ne puisse être combiné avec l'impudence.

C'est qu'il est le triomphe, ou le journal, pour se défendre par son organe, on prend le parti, mais les fonctionnaires vilipendés dans les feuilles de chou de leur département. (Rires, protestations indignées dans les tribunes de la presse.)

M. de Casagrande. — Je vous crois sans peine, en vous entendant.

M. Reinach. — Il est vrai que la République est sortie triomphante de la bataille, mais les républicains oublient-ils déjà combien de fois ils ont tremblé pour la République. (Rires à droite.)

M. de Berny. — L'aveu est bien naïf. (Rires.)

M. Reinach. — Ce n'est pas par esprit de réaction qu'on a demandé la réforme de la loi de 1831, c'est par esprit de défense. (Rires à droite.)

Dans les campagnes on croit au papier imprimé et c'est contre les injures de ce papier que les républicains demandent à la loi de les protéger. (Protestations à l'extrême-gauche.)

Ce qu'on veut révoquer, c'est la licence, c'est l'attribution des droits d'auteur.

M. Reinach cite deux ou trois fois l'autorité de M. Guyot-Dessaignes, l'éphémère ministre de la justice, ce qui provoque des rires.

Du reste, M. Reinach est d'une faiblesse extrême ; il déclame, n'apportant aucune raison, et semblant vouloir provoquer d'abord un mouvement oratoire qui n'arrive jamais. Personne n'écoute.

M. Reinach. — La proposition, qui est en discussion, n'est pas celle qui a été présentée. (Rires à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. Reinach. — Mais j'ai proposé d'appliquer à la presse le droit commun, je ne veux pas insister, (Rires, rires), la loi adoptée par le Sénat impose.

M. de Berny. — La Chambre passe à la discussion des articles, il sera facile de montrer qu'actuellement, un citoyen, qui est injurié ou diffamé, ne peut pas, s'il est sans fortune, se défendre.

Cette loi doit être votée dans l'intérêt même de la presse, si l'on veut que la profession de journaliste soit respectée.

M. Reinach. — Mais j'ai proposé d'appliquer à la presse le droit commun, je ne veux pas insister, (Rires, rires), la loi adoptée par le Sénat impose.

M. de Berny. — La Chambre passe à la discussion des articles, il sera facile de montrer qu'actuellement, un citoyen, qui est injurié ou diffamé, ne peut pas, s'il est sans fortune, se défendre.

Cette loi doit être votée dans l'intérêt même de la presse, si l'on veut que la profession de journaliste soit respectée.

avec le dossier de l'emprunt que demande le Tonkin.

La grève de Besençon. — On signale une détente dans le bassin de Besençon, les entrées sont augmentées d'un tiers, et l'on espère que cette amélioration continuera.

Alais, 20 mai. — La direction de la mine de Rochebelle affichera demain l'avis suivant : « La Compagnie houillère de Rochebelle informe les ouvriers qui ont cessé le travail depuis le 1er mai qu'ils ne font plus partie du personnel de la mine. »

Le 600^e anniversaire de la Faculté de Montpellier. — Les universités allemandes ont été invitées à envoyer des délégués aux fêtes du 600^e anniversaire de la faculté de Montpellier.

Le professeur Helmholtz de Berlin et le professeur Zirkow de Leipzig iront à Montpellier.

Les Caisse d'épargne. — Voici les dispositions essentielles et les innovations que renferme le projet relatif aux caisses d'épargne dont il a été parlé dans le Conseil des ministres.

Les fonds des caisses d'épargne sont versés à la caisse des dépôts et consignations qui les emploie soit en rentes sur l'Etat, soit en valeurs de tout repos telles que obligations départementales et communales, obligations des Chambres de Commerce, etc.

Afin de faciliter l'emploi des fonds en rentes sur l'Etat le projet autorise le titulaire du dépôt qui a acheté des rentes à faire vendre celles-ci sans frais.

Le projet réduit de 4 0/0 à 3 1/2 0/0 le taux de l'intérêt servi par l'Etat à la caisse des dépôts et celui de l'intérêt servi par les caisses d'épargne aux déposants.

Le projet autorise les Caisse d'épargne à établir un intérêt gradué vis-à-vis de leurs déposants. Elle leur attribue en effet la faculté d'assurer l'intégrité de l'intérêt de 3 1/2 0/0 aux titulaires de dépôts ne dépassant pas 500 francs, c'est-à-dire de faire supporter à cette catégorie de déposants aucune retenue pour frais d'administration.

Par contre le titulaire du dépôt supérieur à 500 francs, pourra être l'objet de réduction d'intérêt pouvant aller jusqu'à 1 1/2 0/0 au maximum.

Le projet organise le fonds de réserve, le fonds de réserve qui existe actuellement qu'en vertu d'une délibération intérieure du conseil d'administration.

Ce fonds de réserve comprendra d'abord la dotation de 45 millions existant actuellement, plus le produit des bénéfices réalisés par les différents intérêts. Le projet institue un conseil supérieur des caisses d'épargne composé de 5 directeurs ou présidents des principales caisses d'épargne, des membres de la commission actuelle de la surveillance qui est d'ailleurs maintenue et de certains hauts fonctionnaires.

Le règlement du travail. — Paris, 20 mai. — La commission parlementaire du travail a décidé que les enfants âgés de moins de dix-huit ans et les femmes de tout âge ne pourraient être employés plus de six jours par semaine ni les jours de fêtes obligatoires, même pour les rangements d'ateliers.

La commission a repoussé le très-important amendement de M. de Mun tendant à faire décider par la loi que le jour de repos par semaine serait le dimanche.

La commission a décidé, en outre, que, dans les usines à feu continu, les femmes majeures et les enfants du sexe masculin pouvaient être autorisés, par un règlement d'administration à travailler même la nuit, si leur salaire est accordé un jour de repos par semaine.

L'obligation du repos hebdomadaire pourra être temporairement levée pour certaines industries spécifiées dans un règlement d'administration (distilleries, pharmacies, jardins, etc.).

Les enfants des deux sexes de moins de treize ans ne pourront être employés dans les théâtres, cirques, exhibitions foraines. L'administration pourra seulement autoriser temporairement un enfant à figurer dans des représentations déterminées.

Une lettre du duc d'Orléans au Pape. — Rome, 20 mai. — Le général de Charrette a remis au Pape une lettre du duc d'Orléans.

La situation politique allemande. — Berlin, 20 mai. — Le président de la commission militaire du parlement allemand ayant fait savoir au Chancelier de l'empire que plusieurs membres de cette commission désiraient obtenir des informations concernant la situation politique, le général de Caprivi leur a répondu, par écrit, qu'il regretterait de ne pouvoir fournir de renseignements détaillés sur ce sujet.

Il a ajouté, en ce qui concerne la triple alliance, que cette alliance existait toujours, et n'avait pas éprouvé de changement et qu'il n'était prouvé aucune modification dans les relations des puissances entre elles.

La commission du travail. — Paris, 20 mai. — La commission de réglementation du travail a décidé que les femmes de tout âge et les enfants de moins de dix-huit ans ne pourraient pas être employés plus de six jours par semaine.

Elle a repoussé l'amendement de M. de Mun, tendant à ce que le jour de repos fût le dimanche.

Les enfants des deux sexes de moins de treize ans ne pourront pas être employés dans les cirques, théâtres, cafés-concerts, etc.

Le rapport général du budget. — Paris, 20 mai. — M. Burdeau a été désigné comme rapporteur général du budget.

Les événements du Dahomey. — Rochefort, 20 mai. — La *Burdeau*, emportant des munitions et des baraquements pour le Dahomey a quitté notre port hier soir.

Marseille, 20 mai. — M. le docteur Bayol est arrivé ce matin à cinq heures par le *Béarn* de la société des transports, on paraît satisfait.

Il a accueilli les membres de la presse avec courtoisie et a causé avec eux assez longuement il a déclaré avoir une confiance absolue en l'avenir du Dahomey ; le tout sera de savoir prendre ce peuple courageux et encore plus rusé.

Le docteur a assisté à deux massacres qui se composent de deux séries de 45 victimes et d'une demi-série de 42.

On a dit par erreur que les victimes avaient eu la tête tranchée les baïonnettes, on leur a coupé les organes, on les a pendus par les pieds, et

d'un seul coup on leur a ouvert le flanc ; ils ont été ensuite portés au charnier des oiseaux de proie.

M. Bayol a été surveillé pendant la nuit et le jour par trois chefs, et il a échappé à une mort certaine attendu qu'on lui attribuait la mort du roi de Dahomey.

Le docteur Bayol a déclaré sa situation délicate lui commandant une certaine réserve, mais qu'à son arrivée à Paris il expliquerait au gouvernement la chose plus clairement.

London, 20 mai. — Une dépêche d'Agra (Cote-d'Or) dit que les opérations françaises au Dahomey sont provisoirement suspendues.

L'explosion de la Havane. — New-York, 20 mai. — Les dernières nouvelles de la Havane disent qu'on a retrouvé trente-quatre cadavres. Le propriétaire du magasin a été arrêté.

On sait qu'il s'agit de l'explosion d'un baril de poudre dans un magasin de quincaillerie.

Réunion de la droite royaliste. — Paris, 19 mai. — La droite royaliste s'est réunie, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville.

Elle s'est occupée des diverses questions budgétaires qu'il importe, dès maintenant, d'étudier.

Parmi les abus qui sont cette occasion signalés, un certain nombre de membres relevait ceux auxquels donne lieu, dans les départements la répartition des bureaux de tabac.

Le projet de loi relatif au travail, sans attendre l'avis des bureaux de tabac.

MM. d'Aillères, le comte de Lanjuinais, de Lamazelle, Le Cour, prennent part à cette discussion.

Une réunion plénière des députés de la droite aura lieu jeudi.

La réunion discute ensuite le projet relatif aux délégués mineurs.

MM. Blachère, Marchal, Le Cour, le comte de Bernis, Huguier, ont pris la parole. Le comte de Montgolfier, prendra successivement la parole.

Au conseil des ministres. — Paris, 20 mai. — Les ministres se sont réunis en conseil, ce matin, sous la présidence de M. Carnot.

L'ÉTATISTE MÉDICALE DANS LES CAMPAGNES. — M. Constans a donné communication des listes générales du projet relatif à l'assistance médicale dans les campagnes. Ce projet sera déposé sur le bureau de la Chambre dans les premiers jours du mois prochain.

LES CAISSES D'ÉPARGNE. — M. Jules Roche a fait signer un projet de loi sur les caisses d'épargne.

M. Fallières a fait signer un mouvement judiciaire qui comporte les nominations suivantes :

M. Kuben de Couder, premier président de la cour d'Aix, est nommé conseiller à la cour de cassation.

M. Pétiton, avocat général à la cour de cassation, est nommé conseiller à la cour de cassation.

M. Renaud, avocat général à la cour d'appel de Paris, est nommé avocat général à la cour de cassation.

M. Michel-Jaffard, procureur général à la cour de Rennes, est nommé premier président à la cour d'Aix.

M. Wainker, président du tribunal civil de Saint-Quentin, est nommé avocat général près la cour de Poitiers.

M. Puech, président de chambre à Alger, est nommé avocat général à la cour d'appel de Paris.

LA LOI SUR LA PRESSE. — Les ministres se sont ensuite entretenus de la proposition de M. Joseph Reinach relative à la presse. M. Fallières a été chargé de faire connaître l'avis du gouvernement sur cette question.

Une explosion dans une poudrière russe. — Saint-Petersbourg, 20 mai. — On mande d'Helmsfors que la fabrique de poudre située non loin de la station de chemin de fer de Karpais vient de sauter. Cinq personnes ont été tuées. La fabrique est en feu ainsi que le bois environnant.

Une poudrière se trouve dans le bois serait grandement menacé.

Tremblement de terre en Algérie. — Mostaganem, 20 mai. — Une violente secousse de tremblement de terre qui a duré environ cinq secondes a été ressentie aujourd'hui après-midi, à Belizac-Mostaganem. Aucun accident.

Substitution du roi. — L'Événement public est ce qui suit :

« Un journal brésilien affirme que le petit roi Alphonse, âgé de dix-huit ans, a été substitué au roi de Portugal, et qu'il lui a été substitué un enfant du même âge et de la même figure.

« La crainte d'une révolution aurait décidé la régente à se prêter à cette substitution.

« Il nous paraît superflu de démentir cette fantaisie affirmée ; mais gageons qu'elle sera dans un siècle ou deux le sujet de départ de quelque revendication à la Naundorff. »

La santé de la reine d'Angleterre. — Londres, 20 mai. — Lord Salisbury, qui soumettait à la reine toutes les dépêches avant qu'elles fussent adressées à leurs destinataires, est maintenant autorisé à les transmettre directement. Un simple sommaire est soumis à l'approbation préalable de Sa Majesté.

La souveraine ressent une grande lassitude sans qu'il soit possible de spécifier exactement le mal dont elle souffre. Le travail la fatigue et elle dicte la plupart de ses lettres à la princesse Henri de Battenberg.

Le premier ministre est fort inquiet de cette situation. Il va sans dire que lui et ses collègues faciliteront, par tous les moyens en leur pouvoir, la tâche qui constitutionnellement incombe à la Reine.

Mais ils ne se dissimulent, ni les uns ni les autres, que le fatigué, la préparation, et le fait plus correctement, la faiblesse rhumatismale dont la reine est atteinte est fort préjudiciable au maintien de l'ordre et à la marche des affaires.

Dans l'Est-End, les mineurs, renchérissant sur les bruits qui circulent, déclarent aux classes ouvrières que « la monarchie a fait son temps » et que le peuple est maintenant maître de ses destinées.

Et le prince de Galles ? Tout le monde pense que l'héritier du trône aura cette année à payer plus que jamais de sa personne.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 21 mai. — Hauteur barométrique, 757. Température : 21 heures du matin, 17 degrés au-dessus de zéro. À 5 heures du soir, 18 degrés au-dessus de zéro. À 8 heures du soir, 18 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 20 mai. — Une airmée de fortes pressions qui existe en Finlande (771 mm.), maintient sur l'ouest de la France les fortes pressions et les vents du nord se déplacent lentement. Celui qui était hier en Gascogne, est remonté vers Scilly (740). Sous son influence, il souffle d'entre Est et Sud en Provence, les pluies ont été générales sur la France, elles ont été accompagnées d'orages dans nos stations du Nord.

La température est en baisse, elle était ce matin 1 degré à Arkelang, 5 à Lyon, Scilly, 13 à Paris, 16 à Roubaix. Depuis la création de nos stations du Nord.

En France, le temps reste à verser.

À Paris, hier, vers six heures, fort orage.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Une grève partielle vient d'éclater parmi les tisseurs des établissements Leclercq-Dupire à Wattrelos.

Samedi dernier, un tarif était indiqué à quelques ouvriers pour un nouveau « patron » de laque, ditons de suite qu'un erreur avait été commise dans la fixation de ce prix. Lundi, tous les ouvriers travaillant dans la salle, sollicitant leur cause avec celle des quelques tisseurs qui se jugeaient lésés, arrêtèrent subitement leurs métiers.

Après explication, on reconnut qu'un effet il y avait eu malentendu dans le salaire indiqué pour le nouveau « patron » satisfait, fut donnée aux réclamants et le travail fut repris.

M. Louis Leclercq père, arrivant à Wattrelos dans l'après-midi, comme il en l'habitude, et apprenant ce qui s'était passé, fit venir les délégués et leur déclara que le principe de leur réclamation était juste, et qu'on avait en fait rectifié immédiatement l'erreur commise au préjudice de quelques-uns de leurs camarades ; mais il leur reprocha la mauvaise procédure qu'ils avaient usée en arrêtant le travail sans attendre l'avis de leur « patron » et sans attendre leurs réclamations ; vous savez bien que toujours j'y fais droit quand elles sont légitimes, comme c'était le cas dans l'espèce, mais il me faut, en 1894, aucun ouvrier n'a été éconduit par moi, quand il m'a présenté une observation juste et raisonnable. Vous avez donc eu tort d'user d'un moyen de révolte envers une maison qui vous traite ainsi, et qui n'a jamais réduit ou supprimé le travail, alors même qu'il aurait été tenté à le faire.

Les délégués reconnurent unanimement la justice de ce langage ; ils déclarèrent que si les anciens ouvriers de cette salle avaient arrêté leurs métiers, ils n'avaient été forcés par de plus jeunes travaillant sur des métiers de lainage.

C'est alors que M. Louis Leclercq-Mullier, estimant que l'autorité patronale doit être toujours respectée, et que certains d'ouvriers malheureux ne pourraient être dégradiés de quelques meneurs, déclara aux délégués que les ouvriers travaillant sur des métiers de lainage recevraient leur billet de mise en quinze jours et qu'ils ne pourraient rentrer dans l'atelier avant un mois.

M. Louis Leclercq-Mullier signa ces billets, tout en laissant les ouvriers ainsi congédiés — au moins momentanément — libres de quitter la maison avant l'expiration de leur quinze jours s'ils le désiraient.

Le quinze de présence ne devant commencer que samedi prochain, ces ouvriers avaient encore devant eux près de trois semaines de travail assuré, et ils avaient en outre la certitude de rentrer dans un mois dans leur atelier, rien d'ailleurs.

Quand on connut la distribution des billets de présence, tous les métiers de la salle s'arrêtèrent instantanément ; M. Louis Leclercq fit alors couvrir les feux de la machine à vapeur, et alla dire lui-même à ses ouvriers qu'il était inutile de rester dans l'atelier, parce que la machine ne tournerait plus.

Tous s'en allèrent après quelques instants d'hésitation. Bientôt un certain nombre revinrent et supplièrent le patron de leur bien faire reprendre le travail, expliquant que s'ils avaient arrêté leurs métiers, c'est qu'ils avaient été surpris par la vitesse précipitée que prit naturellement la machine, quand la grande majorité des tisseurs de la salle avait été délégué.

M. Leclercq céda à leurs instances, fit remettre la machine en mouvement.

Mercredi matin, les métiers ouvriers sont revenus, mais trois sont restés en grève.

Il y a des métiers de dépend sur un chiffre de salaire on sur des conditions de travail. M. Leclercq-Mullier ne veut pas admettre qu'on puisse lui imposer des lois chez lui ; il entend être libre de garder ou de renvoyer qui bon lui semble.

Un autre côté, les jeunes ouvriers congédiés momentanément, ont le regret de ne pas être avec les frères et sœurs grévistes, et ceux-ci oient de leur devoir et de leur intérêt de se solidariser avec eux. Mais cet intérêt, légitime en lui-même, paraît assez mal compris. Ce que l'on sait par la suite, c'est que M. Leclercq ne fait pas supposer qu'il est jamais à une pression de ce genre, et si ses ouvriers s'obstinent, il est homme à fermer son usine toute entière plutôt que de laisser méconnaître son autorité patronale.

Il y a d'ailleurs, les grévistes, les grévistes font bien de reprendre le travail, quitte à solliciter ensuite d'un patron, dont on connaît la bonté de cœur, un allègement à la mesure frappant les jeunes gens qui, assurément mal conseillés, se sont laissés pousser par un moyen de guerre ce qui leur a été imposé par un simple dévouement.

Ajoutons que les grévistes ne représentent qu'environ le quart du personnel de la maison Leclercq-Dupire ; les ouvriers des deux autres salles de tissage, ceux de la préparation, de la filature, etc., travaillent comme d'habitude, et il y a tout lieu de croire que nous n'aurons pas à déplorer une grève générale qui serait un désastre pour Wattrelos.

P. S. — Des renseignements qui nous arrivent à la dernière heure nous font croire que la grève prendra fin très incoincement.

du drame que nous avons fait, les détails particuliers de ce crime sont pourtant absolument exacts. C'est bien trois coups de revolver que le malheureux jeune homme s'est tiré, il est bon d'ajouter que l'arme dont il est servi est un revolver-bijou et que les balles ne sont guère plus grosses que des plombs de chasse de gros calibre.

Contrairement à ce qui avait été dit, Carlier n'y a pas perdu un seul instant connaissance. Il y a même une amélioration notable dans son état de santé et tout porte à croire qu'en raison de sa forte constitution, il se guérira.

Falmory Riches continue, elle aussi, à aller de mieux en mieux et sa guérison n'est qu'une question de jours.

On nous prie de faire remarquer que Carlier n'était pas représentant de la maison Singer, mais qu'il y était comme simple employé et que c'est à ce titre qu'il gagnait 23 francs par semaine et non 29 francs ainsi que cela nous avait été dit.

Une adjudication a eu lieu mardi, à onze heures du matin, à l'hôtel de ville, pour les travaux de mise en état de viabilité de la rue des Arts prolongée.

Trois soumissionnaires se sont présentés : MM. Bellot et Chambouty, entrepreneurs de plus haut prix, qui ont offert un rabais de 5 pour cent ; Henri Coz, entrepreneur à Lille, avec un rabais de 5 pour cent ; A. Labbe, entrepreneur à Lille, avec un rabais de 2 pour cent.

Ce sont MM. Bellot et Chambouty qui ont été déclarés adjudicataires.

La Société d'émulation de Roubaix se réunira en séance ordinaire le vendredi 23 mai à huit heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1. Installation du bureau et élection des membres divers.

Un incident assez curieux s'est passé, mardi une heure de l'après-midi, devant l'établissement de M. S... industriel rue de Tourcoing.

Le patron avait promis à ses ouvriers qui sont au nombre d'environ une centaine, de leur accorder, à partir de la 2^e heure de leur travail, un jour de repos, une heure et demie pour le repas principal de la journée.

Les ouvriers n'ont pas cru devoir attendre cette date et, mardi matin, ils décidèrent de mettre, le jour même, la promesse de leur patron à exécution.

Au lieu de rentrer dans les ateliers à une heure, ils ne s'y présentèrent en nombre qu'à une heure et demie mais les portes étaient fermées et ils furent prévenus qu'on ne leur ouvrirait que le lendemain matin à l'heure habituelle de la journée.

De là le bruit qui avait couru en ville qu'une grève venait d'éclater rue de Tourcoing. Les ouvriers de M. S... sont restés une grande partie de l'après-midi devant l'établissement, mais ils n'ont pas cessé un seul instant d'être calmes.

Une lâche agression. — On parle assez souvent d'agressions nocturnes ; ce fait se représente malheureusement trop souvent. Mais être attaqué en plein jour, dans une rue très fréquentée, c'est chose si rare qu'elle vaut la peine d'être racontée en détail.

Mardi, vers midi et demi, un ouvrier mécanicien, de 24 ans, M. Pierre Dispersy, de la rue Wagram, se rendait rue de Tourcoing, à son travail, quand il vit venir à lui trois individus qu'il ne connaissait pas et auxquels il ne prit pas garde d'attention.

Ceci se passait rue Turgot. M. Dispersy arriva près des trois inconnus, qui paraissaient pris de boisson ; l'un d'eux, un homme de 40 ans environ, dit à M. Dispersy de se retourner, se jeta sur lui sans rime ni raison, sur lui et le terrassa.

Pendant que Vandorome labourait la figure du malheureux jeune homme de coups de poing, et de coups de griffes, ses deux compagnons, deux frères, Charles et Jean Desquid, le frappaient également à coups de talon de bottes dans les reins et dans les jambes.

M. Dispersy se défendit comme il put et réussit un instant à se dégager des étreintes de ses agresseurs. Mais ceux-ci se mirent de plus belle à le rouer de coups ; ils ne lâchèrent prise que lorsqu'un habitant de la rue, M. M..., se portant au secours du jeune homme, mit les malfaiteurs en fuite.

Tous trois s'empresèrent de déguerpir au plus vite, Vandorome se réfugia dans un estaminet de la rue de la Barbe d'Or, tandis que ses camarades continuèrent leur course sans qu'il ait été possible de les retrouver.

Quand on releva M. Dispersy qui les malfaiteurs avaient laissé étendu au milieu de la chaussée, on s'aperçut qu'il était sans connaissance et qu'il avait reçu au-dessus de l'œil gauche une large blessure d'où le sang s'échappait en abondance.

Un agent de police, qui habitait la rue de la Barbe d'Or, l'agent Delbart, étant venu à passer et avoir remarqué un rassemblement, s'approcha et fit conduire le blessé à son domicile rue Wagram, où un docteur fut appelé. L'état de ce malheureux garçon est assez grave.

L'agent Delbart mis au courant de la retraite de Vandorome dans un estaminet voisin, s'y présenta et fouilla la maison pour le découvrir. Il allait se retirer sans avoir pu retrouver cet individu quand tout à coup il le vit sauter d'une fenêtre du premier étage dans la cour de la maison et chercher à défoncer une porte qui donne dans l'impasse de la Barbe d'Or. L'agent se précipita sur Vandorome et l'arrêta au moment où il allait prendre la fuite.

L'agresseur a été conduit sous bonne escorte au poste central de police.

Un couteau a été trouvé près du blessé, mais on ne croit pas que la blessure ait été faite avec cetto arme, aucune trace de sang n'ayant été trouvée sur la lame.

Le motif de cette sauvage agression est inconnu.

Cette affaire a jeté un vif émoi dans tout le quartier.

Un accident de tramway. — Encore un accident dû à la précipitation que beaucoup de personnes mettent à descendre du train ou du tramway avant l'arrêt complet.

Mme Lorré-Bivry, âgée d'une trentaine d'années et demeurant chez M. Joseph, rue du Tilleul, 38, revenait mardi soir de Lille par le car qui arrive à Roubaix à 5 h. 50.

En face de la rue Charles-Quint, Mme Bivry voulut descendre du car que le tramway fut arrêté ; elle tomba sur les genoux, et le pied gauche, se trouvant sur le rail, fut écrasé par les roues de la dernière voiture.

On transporta immédiatement la blessée dans un estaminet voisin, où M. le docteur de Chabert fut appelé à lui donner des soins.

Les os du pied sont complètement brisés. M. l'inspecteur de la ligne arriva bientôt et fit conduire Mme Bivry en voiture à son domicile.

Deux chèvres. — Une femme d'une cinquantaine d'années madame Léontine Delaby, était venue en course à Roubaix, et rentrait chez elle à Wattrelos, lundi après-midi, lorsque arrivée au sentier du Ballon, elle glissa et tomba à terre.

Elle voulut continuer sa route mais se trouva dans l'impossibilité absolue de marcher. Elle appela au secours et des voisins la conduisirent dans une maison où un médecin fut appelé.

Le docteur constata que dans sa chute, Mme Delaby s'était fracturée la jambe droite et il la fit transporter à l'Hôtel-Dieu.

En amusant avec des gamins de son âge, dans la rue Saint-Etienne, le jeune Marius Plouvier, âgé de 14 ans, heurta contre un pavé et se fit au genou droit une grave blessure. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Nous avons raconté qu'Henri Beckart, arrêté samedi pour infraction à un arrêté d'expulsion, avait déjà subi plusieurs condamnations pour fraude et vol.

On nous prie de dire que ce jeune homme n'a jamais été condamné.

Chambre syndicale des ouvriers peigneurs. — Les ouvriers des peigneurs de Roubaix et des environs se réunirent dimanche dernier, le 17 juin, à quatre heures du soir au *Trois-bons-enfants*, rue Daubenton, n° 61. Ordre du jour : Formation d'une Chambre syndicale.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de lundi, neuf chiens ont été mis en fourrière et plusieurs contraventions ont été dressées pour divagation.

Croix. — Le conseil municipal s'est réuni, mardi soir. Nous publions plus loin le compte rendu.

En retournant de Roubaix à Croix, M. Jules Pinoy, a été dévalisé, il y a quelques jours, par deux individus.

En rentrant, il raconta l'aventure à sa femme qui était un peu souffrante. La pauvre femme en fut tellement effrayée que son état empira et qu'elle est morte lundi soir.

Un des agresseurs de Jules Pinoy est connu, il habite à la Croix-Blanche.

Lanny. — Ivresse et rébellion, voilà les deux faits pour lesquels Jules Delplaigne, ouvrier charpentier, âgé de 24 ans, a été arrêté dimanche soir.

Nécrologie. — On annonce la mort de Madame Pierre Lamblin, née Elise Drouleigne, âgée de 23 ans, décédée rue Kieker, à Croix. Ses funérailles auront lieu vendredi 23 courant, à 10 heures, en l'église de Croix.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Société chorale « l'Avenir ». — La commission administrative prie ses membres de se rendre au local mercredi et vendredi prochain, pour la répétition des chœurs qui seront chantés au festival de Tourcoing, lundi prochain. Elle compte sur leur exactitude.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1150

TEINTURERIE SONNEVILLE 11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.

TOURCOING

Société de Géographie. — Grâce à l'initiative du comité de Tourcoing, les membres de la Société de Géographie auront la bonne fortune d'entreprendre un voyage en Afrique équatoriale, de Loango à Quilimane.

Le hardi explorateur, qu'on a surnommé le Stanley français, fera la relation de son voyage à travers l'Afrique équatoriale, de Loango à Quilimane.

De nombreuses projections à la lumière oxydrique accompagneront cette conférence.

La Société des Tirs aux Pigeons de Tourcoing organise, pour le mardi 27 mai, au Sandringham-Pain, un grand tir international avec 800 francs de prix ainsi répartis : 1er prix, une médaille en vermeil et 500 francs ; 2e prix, une médaille en argent et 200 francs ; 3e prix, une médaille de bronze et 100 francs.

Entrée : un louis. Sept pigeons handicap.

Les pigeons d'essai à midi ; la poule d'essai à une heure.

Un buffet-restaurant sera installé au stand.

Volour et déserteur. — Jules Andriaenssens, âgé de 38 ans, né à Ostende, n'était à Tourcoing depuis 10 jours, et habitait rue du Culvaire. De plus on sait maintenant qu'il est parti dans son pays comme déserteur. Poursuivi de son métier, il avait trouvé du travail chez M. Meert, rue de Gand ; et, depuis quelques jours, il était occupé à badigeonner à peindre le cabinet de M. Jules Castejon, Place Notre-Dame de Lourdes.

Mardi dans la matinée, il en était à la cuisine, quand la dame de la maison, qui était en train d'apprêter son dîner, vit tout-à-coup monter à l'étage avec un bidon de couleurs. Comme il n'avait rien à faire, pour le moment, dans cette partie de la maison elle le suivit peu à peu, et arriva au moment où elle vit le déserteur se précipiter dans la chambre à coucher. Madame Castejon remarqua bientôt qu'un coffre, placé près d'un lit, sur quatre cales, ne reposait plus que sur trois. Elle toucha le couvercle, et arriva à son grand étonnement, car elle était certaine de l'avoir fermé. Elle regarda aussitôt dans le petit coffre, intérieur, où elle trouva un sac de laine, et un sac de papier, et elle se dit aussitôt que tout était perdu.

Elle descendit aussitôt, et trouva son beau-frère, agent de police, qui venait d'entrer, et qui le pria, qu'il s'était remis au travail, avait dit amicalement bonjour. On courut voir de plus près, et il s'était levé.

Pour connaître son vol, il avait pesé sur les pieds du coffre, et avait tiré à lui le couvercle ; la serrure avait cédé.

L'incident de la rue de Lille. — Nous n'avons pu donner que des détails sommaires sur cet accident de voiture, qui aurait pu avoir de si terribles

SENAT

Suite de la séance du mardi 20 mai 1890

Présidence de M. L. Royer, président

Les accidents du travail

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur les accidents.

Les articles 16 (détermination des garanties de l'indemnité) 17 (description de l'action en indemnité) 18 (nullité de certaines conventions) et la responsabilité 19 (attribution des actions) sont adoptés.

Les articles 20 et 21 sont également adoptés.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 167 voix contre 9.

La séance est levée à 4 h. 35 et renvoyée à jeudi.

NOUVELLES DU JOUR

La séance de la Chambre

Paris, 20 mai. — La première journée de la discussion sur la presse a été remplie par deux discours, l'un de M. Deschamps, l'autre de M. Reinach.

Le premier, en défendant la liberté de la presse a obtenu un succès ; le jeune orateur du centre, très écouté, très applaudi sur presque toutes les bancs, a élargi de beaucoup le cadre de la discussion ; il a prononcé un discours que quelques-uns comparèrent à celui de M. Challemand-Léon au Sénat.

M. Deschamps a parlé éloquemment d'une véritable politique d'après lui, mais il a pu se convaincre, ce que les 45 députés du centre ont dit de tous les membres de la majorité ; la plupart des radicaux ont clairement énoncé qu'ils ne voulaient à aucun prix répudier leurs principes haineux.

Quant au discours de M. Reinach c'est un véritable désastre ; nous en avons dit tout ce qu'il y a de ridicule et il est coupé de cette façon.

De longs temps, sans doute, le directeur de la *Republique Française* ne se hasarderait à remonter à la tribune.

Nominations judiciaires

Paris, 20 mai. — Ont été nommés :

1^{er} Président du Tribunal d'Abbeville, M. Balthazard, juge-suppléant au même siège, en remplacement de M. Pinet, admis à la retraite ; 2^e de Saint-Quentin, M. Dubreuil, procureur à Arras ; 3^e procureur à Arras, M. Guénot, procureur à Lens ; 4^e juge à Anconin, M. Jolly, juge-suppléant à Saint-Omer.

Le Tonkin. — Le dossier de l'emprunt

Haplong, 20 mai. — M. Moullet, chef de cabinet du gouverneur général, part pour la France

FEUILLETON DU 22 MAI 1890. — N° 4

LE GRIMOIRE

Par Eugène BLAIRAT

— Comment ! Mais c'est l'ensemble ! Le mariage a pour but principal de réunir deux apports qui ne sont pas complétés, s'agencent entre eux. Pour le reste, on s'arrange toujours. Les difficultés naissent toutes des mauvaises conditions des contrats. Oui, oui, vous allez me dire qu'il y a d'autres considérations, le caractère, la famille, les goûts, l'amour même au besoin ! Les mots ! Sur dix procès il y en a neuf venus d'une rétribution intelligente des parts et un seul dû à un malentendu moral. Ainsi vous épouserez votre cousine Suzette Bernois.

— Hein ?

— C'est joué ! Tenez ! voici le bien de feu M. votre père...

Du bout de sa canne il retraçait des lignes sur le sable.

— Et voici celui de Mlle Bernois, fille unique et unique héritière. On réunit les deux parts de la propriété qui se carre et s'arrondit à la fois, devient d'un labour facile. Les purages abondent

chez vous et les vignes chez elle. En unissant les deux propriétés on peut en même temps récolter du vin et élever des troupeaux. Comprenez-vous ?

M. Poustelle abaissa la voix et, en confidence !

— Savez-vous ce qui arrive si on néglige ces considérations ? Le savez-vous ? Le fils Amblard s'est marié par amour, contre ses intérêts. Au lieu d'épouser l'héritière Malthéol qui était enclavée dans le sien, il va rechercher un lopin de terre incolte, tout au loin !

— Alors ?

— Alors ! L'amour est parti, la gêne est venue. Samedi dernier la belle-mère, la mère la sœur, deux enfants, empoisonnés par des champignons !

— Quel ! S'aurait le peindre. Des morts !

— Non, on est arrivé à temps, mais il y avait eu tentative d'empoisonnement. Le gendre n'avait rien mangé, lui ! D'ailleurs lorsqu'on voit la belle-mère malade avant le gendre c'est qu'il y a du plus ou du moins !

Paul se mit à rire.

Le notaire essaya son front étroit et si long qu'on ne pouvait en voir le bout même en se haussant sur la pointe des pieds.

— L'amour ! Ils m'amusent avec leur amour ! Moi qui vous parle, monsieur Bernois, j'y ai été pris ! Je commençais à devenir chauve...

— Vous aviez vingt ans ?

— Vingt-deux. Une jeune fille adorable ! Une distinction, une élégance ! riche, bien née, toutes les qualités !

— Eh bien ?

— Eh bien ! elle n'a fait aucune attention à moi. J'en ai souffert beaucoup. C'est le seul drame de ma vie.

— En effet... Ainsi Mlle de Mingrave n'est pas chez elle ?

— Pardon ! elle est au château. On m'a répondu qu'elle repassait, ce n'est pas vrai. Je l'attendais jouer du pastelion, car elle joue du pastelion. Elle se méfie de moi, elle sait que je veux la marier ; je le lui ai écrit. Mais j'aurai le dernier mot ! Elle sera marquée de l'anneau ou j'y perdrai mon nom de Poustelle !

— Ce serait dommage, il vous va mieux.

— Enfin, monsieur Bernois, veuillez suivre mon raisonnement. Voici le pré de M. Minissart...

Comme il recommençait à dessiner des plans sur la table le peintre lui dit :

— Oh ! non ! J'ai déjà compris votre raisonnement, je vous en donne ma parole d'honneur ! Je vous quitte... j'espère d'être plus heureux...

— Oh ! elle vous recevra volontiers, vous. Je vous accompagne une centaine de mètres. Vous permettez ! Il en est de même pour vous et pour votre cousine Suzette. Vous l'épouserez !

— Si je veux !

— Je vous dis qu'il le faut ! Au moins, si elle désire élever des troupeaux, elle saura ou les mener paître, et de votre côté...

— Je saurais où récolter du vin.

— Parfait ! J'allais le dire ! Elle est gentille, très douce, et elle vous aime ! Oui, oui, elle vous aime. J'en ai eu la preuve l'autre jour.

— Ah !

— Je lui parlais de vous et je lui expliquais la nécessité de votre union...

— Imposée par les besoins de l'agriculture...

— Elle a pris l'air d'une petite naine. Elle me regardait ainsi, tend, avec des yeux morts. J'ai

à toi, tu es amoureux ! Car l'amour, — c'est une vieille remarque, — donne à l'esprit aux sottes et à la miséricorde aux fâchés. Ah ! si je vous laisse. Je viendrai vous trouver pour le contrat. Il faut mener les choses rondement. Nous obtiendrons de M. Bernois votre oncle une dot qui nous permettra...

— Mais...

— Oui ! Fiez-vous à moi ! Monsieur Bernois, votre serviteur.

— La-dessus le notaire partit en s'épongeant de plus belle.

Le peintre suivit longtemps du regard son gros dos rond et ses petites jambes et son bras qui agitait un mouchoir râpé du sucre.

Essuie il reprit sa route en souriant, mais dès qu'il mit le pied sur les terres de Mingrave il devint sérieux, presque inquiet.

La colline dominée par le château aux fines tourelles était d'un abord plus facile et moins fatigant que le manoir du marquis de Parnellian. Un bois de châtaigniers, de chênes et d'ormeaux, entourait la demeure dont la façade principale regardait le village de Lirac. Une clôture de pieux énormes marquait le parc réservé à la châtelaine.

Paul poussa résolument une porte qui donnait accès à un jardin coquet entouré des murailles, pelouses de géraniums, haies d'héliotropes, allées sablées bordées d'iris et de narcisses, bouquets d'œillets multicolores, touffes de rosiers en pleine floraison.

Sur la façade blanche trouée de fenêtres à croix de fer, le soleil s'élevait ; au travers de la porte un grand levrier dormait, la tête allongée sur ses pattes.

Le page Arthur parut, le chien s'éveilla sans bouger.

— Aurai-je l'honneur d'être reçu par Mlle de Mingrave ?

— Mademoiselle attend monsieur, répondit le serviteur.

Paul secoua la tête :

— Je ne pense pas ; elle ignore sans doute jusqu'à mon nom.

— Oh ! je ne trompe pas. C'est vous le peintre. Mlle Yveult a dit qu'elle voulait vous voir.

— Cela tombe à merveille, fit le jeune homme. Il suivit Arthur, enjamba le levrier, traversa un vestibule gardé par deux armures de géants, pour être introduit dans le salon d'honneur.

— Je vais prévenir Mademoiselle de la visite de Monsieur.

Bernois eut le temps d'examiner la pièce ; l'arrangement lui en plut beaucoup.

Ce n'était pas l'accumulation de richesses rencontrée chez le marquis Claude, la reconstitution d'une époque précise faite avec un art et une science véritables. Ici tout était ancien, sauf les fleurs, et l'ensemble était délicieusement moderne. Un électioniste intelligent réunissait un bahut du XV^e siècle, une horloge à eau plus vieille encore, des vases de Palissy, une console Henri II, des candélabres en acier forgés, des miroirs de cuivre, des tapisseries sorties des ateliers de frères Gobelin, datant de l'époque où ces teinturiers de génie s'établirent sur la Bièvre. Des hanaps d'argent s'alignaient sur les oreredons ; du plafond pendait un lustre formé de salamandres enlacées. Puis un panneau de Cousin, une statuette émailée dans la manière florentine, des